

Action culturelle - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 11^{ème} Commission propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1988	1 ^{er} versement 1989	Solde 1989
1. SOCIÉTÉS SAVANTES			
Société d'Émulation du Doubs	3 500 F	-	2 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	5 000 F	-	3 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	10 000 F	-	10 000 F
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	3 500 F	-	2 000 F
Société d'Histoire Naturelle	2 000 F	-	1 000 F
2. LECTURE			
Croq'Livres	10 000 F	-	10 000 F
3. DANSE			
Muse et Danse	8 000 F	-	8 000 F
4. THÉÂTRE			
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	5 000 F	-	5 000 F
Théâtre de Poche	15 000 F	-	15 000 F
Compagnie Laurent Decol (Théâtre de Pantomime)	-	-	10 000 F
Théâtre Ursus	5 000 F	-	5 000 F
Théâtre de la Roulotte	50 000 F	-	60 000 F
Compagnie Bacchus	10 500 F	5 000 F	40 000 F dont 35 000 F except. pour animat. d'été
Théâtre des Manches à Balai	20 000 F	-	20 000 F
Centre de Rencontres	300 000 F	150 000 F	150 000 F
5. MUSIQUE			
Atelier Musical des Clairs-Soleils	30 000 F	15 000 F	15 000 F
Atelier Musical de Montrapon	100 000 F	50 000 F	65 000 F
Atelier Musical de Saint-Ferjeux	120 000 F	60 000 F	55 000 F
Le Contrepoint	50 000 F	-	20 000 F
La Clé de Sol	5 000 F	-	5 000 F
Chorale «L'Alouette»	1 500 F	-	1 500 F
ARREM (Atelier Régional de Recherche et d'Expression Musicale)	15 000 F	-	15 000 F
Chœur SCHUTZ	20 000 F	-	20 000 F
Chorale Universitaire «Musique à l'Université»	1 000 F	-	1 000 F
Orchestre Philharmonique	10 000 F	-	10 000 F
Orchestre de Jeunes de Besançon	10 000 F	-	10 000 F

Associations	Obtenu en 1988	1 ^{er} verse-ment 1989	Solde 1989
6. DIFFUSION CULTURELLE			
Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté	330 000 F	165 000 F	165 000 F
Centres Musicaux Ruraux	4 000 F	-	4 000 F
Orgue et Culture	10 000 F	-	10 000 F
Société des Concerts	30 000 F	10 000 F	5 000 F
Jeunesses Musicales de France	20 000 F	10 000 F	10 000 F
ASCCLAB (Association Sportive et Culturelle du CLA)	3 500 F	-	3 500 F
Centre de rencontres	-	-	8 000 F except. pour un stage d'été

La dépense totale, soit 764 000 F, sera couverte par des crédits inscrits au BP 1989, à savoir :

- la subvention de 165 000 F à verser au Festival International de Musique est à imputer sur le chapitre 945.28/657.00027 service 41000 qu'il convient d'abonder à hauteur de 30 000 F par un transfert de crédits du chapitre 945.28/657 service 41000,

- les autres subventions, pour un montant de 599 000 F seront à imputer au chapitre 945.28/657 service 41000.

Il est par ailleurs proposé d'attribuer au Cirque Plume une subvention de 100 000 F à inscrire au budget supplémentaire (l'Association a reçu 107 000 F en 1988).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions et en cas d'accord à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, en dépenses, un crédit de 100 000 F au chapitre 945.28 article 657 code service 41000, pour paiement de la subvention au Cirque Plume.

M. ROUSSEAUX : Je voulais intervenir pour déplorer que la commission culturelle n'ait pas eu le temps de se pencher plus avant sur certains projets, notamment sur certaines compagnies qu'il lui avait été demandé de subventionner. Il y avait là des projets qui méritaient peut-être un petit plus d'attention. Evidemment les circonstances ont fait qu'il fallait prendre des décisions rapidement : je pense en particulier au Théâtre des Manches à Balais pour lequel on s'est contenté de reconduire simplement la subvention alors qu'ils ont déposé, développé des projets qui semblent intéressants pour l'animation et le renom de la Ville de Besançon.

En ce qui concerne le Cirque Plume également, le montant de la subvention qui était demandée et qui a été refusée, leur fait perdre une subvention d'un montant égal de la DRAC, qui devait faire l'objet d'une convention et qui ne sera attribuée qu'à un montant à la subvention de la Ville. Le Cirque Plume a l'ambition de faire de son école du cirque à Besançon une école européenne et pour laquelle le Cirque Plume a des capacités et a des possibilités. Il semble dommage de ne pas avoir suivi, comme il le demandait, ces demandes.

M. LIME : Deux mots très vite, surtout pour exprimer ma surprise totale, surprise totale parce que M. ROUSSEAUX était à la commission culturelle et chacun va pouvoir le dire, et on est tombé sur tous les points, complètement en accord, il n'y a vraiment eu aucune dissonance.

Je suis quand même un peu surpris d'entendre aujourd'hui se manifester une dissidence mais enfin, c'est le jeu logique de la démocratie, il implique ainsi qu'en séance plénière, on manifeste son désaccord.

Ce qui a été dit appelle deux ou trois précisions que j'apporterai très vite.

Précision générale : le total des demandes de subventions formulées par les associations culturelles représentait deux fois les possibilités de subvention. C'est déjà une approche qui montre les difficultés de la tâche.

Deuxième remarque : la commission a adopté l'attitude générale suivante : nécessité de revoir globalement la politique du subventionnement aux associations. Cette volonté implique à l'évidence un certain nombre de réflexions sur de nombreux domaines, elle implique un recul, il était exclu de la faire dès cette année. Donc on a adopté une position plus ou moins de gel, en se réservant un petit volant d'actions d'urgence en fin de parcours.

Troisième remarque et j'en finirai par là, et ce sera très rapide, sur le Cirque Plume, parce qu'il faudra bien qu'un jour, on nous laisse le temps d'aborder tranquillement le problème du Cirque Plume sans nous le poser à chaque séance. C'est un problème difficile et quiconque a rencontré les représentants du Cirque Plume sait que ça n'est pas un problème très simple à régler. Je me suis mis d'accord, j'ai reçu les gens du Cirque Plume, nous entreprenons à la rentrée une réflexion avec eux et avec l'ensemble des partenaires concernés, c'est-à-dire notamment la Région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et nous parviendrons à un accord ; pour cette année, la Municipalité a proposé l'octroi sur le budget supplémentaire, d'une somme de 100 000 F, c'est une année de transition. Mais il n'est pas vrai du tout que la subvention de la DRAC soit automatiquement liée, point par point, aux subventions de la Ville. C'est une démarche globale de la DRAC et qui concerne d'autres secteurs de l'action culturelle avec compensation possible. Sur certains points, nous allons bien au-delà de ce que fait la DRAC. Sur certains points, la DRAC va au-delà de ce que l'on fait. La péréquation, elle, se fait globalement. Voilà simplement ce que je voulais dire très vite là-dessus.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.